

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Ruedes Cámaras n. 34.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 palcos par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Jeudi 12.—Bataille de Iéna (Prusse), par l'empereur Napoléon (1806).

MONTÉVIDEO.

octobre 12 1843.

Le triste spectacle offert samedi dernier aux habitans de Montevideo a profondément affligé les vrais amis de l'humanité et de la civilisation; mais il a aussi convaincu les plus timides et les plus pacifiques qu'il n'y a plus de transaction possible avec le cruel Oribe. Car la vie de ces quatre cadavres inhumés dans le drapeau national (digne linceul des braves), n'a frappé de terreur, que les lâches et les traîtres.

Cette foule palpitante qui se pressait autour des victimes de la plus odieuse lâcheté paraissait émue, affligée, mais aucune crainte ne l'agitait. Pleins de confiance dans l'avenir et dans la justice de la cause qu'ils défendent, les défenseurs de la patrie contemplaient avec douleur mais sans effroi, les dépouilles horriblement mutilées de leurs frères d'armes. Leurs mâles visages ne reflétaient qu'un seul sentiment celui de l'indignation et de la vengeance.

À l'aspect de cette scène remplie d'émotions, nous avons entendu des personnes de bonne foi

FEUILLETON.

CORSAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE CAPITAINE NORDEILLE.

(Suite.)

—Si ça continue ainsi, dit le lieutenant les yeux toujours fixés sur la frégate, je dévrote. Mais regarde, trois de Dieu, l'Espagnol continue à arriver sur nous comme une flèche. Tâche, quelle vitesse pour une lourdeur de cette espèce.

En ce moment, un coup de canon partit de la frégate, et sa boulet fit jaillir l'eau en écume à quelques toises du corsaire.

—Bon, reprit le capitaine, je comprends; la Conception ne nous reconnaît pas, elle a la mémoire bien courte depuis avant-hier. Ne nous fâchons pas, les amis! On va faire ce que vous désirez.

Et il continua à aspirer la fumée de sa pipe, tandis que le pavillon républicain s'élevait majestueusement sur la mâture d'armes de la République Française. Quant au lieutenant, il maugréait à demi-voix, et se disait:

—Au moins, si c'était été un Anglais! nous l'eussions cocobottisé.

La frégate espagnole se trouvait alors à portée de pisto-

restées incrédules jusqu'à ce jour à tant de crunté, convenir que leur dernière illusion était détruite.

Naguère encore lorsque les bandes armées qu'Oribe appelle ses soldats parcouraient nos campagnes commettant des atrocités, que repudieraient des cannibales et qui suffiraient pour déshonorer une nation civilisée, on rencontrait des hommes de cœur et d'intelligence qui mettaient en doute la véracité de ces récits, tant il leur semblait impossible que des hommes qui se disent et se croient civilisés, pussent se porter à de semblables excès, et dans leur ignorance des hommes et des choses, accusaient d'exagération, ou repoussaient entièrement toute version à ce sujet. D'autres poussaient la malveillance plus loin que la candeur et la crédulité de ceux-ci, admettaient la probabilité de pareils crimes, mais dans leur coupable partialité voulaient les faire tourner au profit de ceux qui les commettaient, et poussaient l'insanie jusqu'à en accuser les défenseurs du pays, espérant pervertir l'opinion publique par cette odieuse calomnie, et gagner des défenseurs à une cause jugée et justement flétrie.

Aujourd'hui et après l'horrible preuve qui vient de nous être donnée, cette affreuse supposition serait un crime de lèse-humanité, chez des gens même atteints de démence, car l'on ne pourrait même admettre l'igno-

let du brick; elle arrivait droit sur lui, et menaçait de l'aborder.

—Timonier de malheur, cria à l'aide de son porte-voix le capitaine, en s'adressant à la frégate, la mer n'est donc pas assez large pour que tu manœuvres de façon à nous passer sur le corps! Nous sommes pourtant visibles, à preuve vos coups de canon.

Le brick vira en ce moment pour éviter l'abordage dont il était menacé; le corsaire français et la frégate espagnole se trouvaient bord contre bord; les mâtures du brick étaient engagées dans les vergues de la frégate.

—Trous de Dieu, s'écria le lieutenant, voici qui passe la plaisanterie; s'ils ont envie de se gratter les côtes, ils pourraient bien aller le faire contre d'autres que nous.

Nordeille ne répondit point, mais saisissant d'une main crispée le bras de son lieutenant, il s'écria, en lui montrant les grappes que les Espagnols venaient de jeter sur le brick:

—Nous sommes trahis! Aux armes!

Il était trop tard. Une nuée d'Espagnols sautaient en ce moment sur le pont du brick, en proférant un long cri de Viva el rey! Deux décharges à mitraille parties des gaillards de la frégate, une grêle de grenades, de pétards, un feu bien nourri de mousquetterie se donnèrent pas le temps aux Marseillais de se reconnaître. Quatre matelots rejoignirent de tomber atteints par les projectiles de la Conception; le second était blessé au bras d'un éclat de bois, et le capitaine Nordelle se voyait couché en joue par plu-

rance des deux principes au nom desquels combattent les deux partis; (l'un celui du gouvernement oriental) plein de modération et d'indulgence envers ses ennemis jusqu'à ce jour, indulgence qui aujourd'hui serait faiblesse et compromettrait le salut de la République si elle était continuée.

L'autre principe, qui a pour représentant le lieutenant de Rosas, ne reculant devant aucun crime pour arriver à sa fin qui serait la ruine de la République et la destruction de toute liberté.

Repetons-le, cette supposition ne saurait plus être admise, et si naguères elle trouva quelques benevoles auditeurs disposés à y croire, aujourd'hui il n'en serait plus de même, car le bandeau est tombé des yeux des plus aveugles, et si un doute peut-être permis, c'est qu'un monstre ordonnant de pareils crimes appartienne à l'espèce humaine.

PARTIE OFFICIELLE.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DÉPARTEMENT:

Le drapeau oriental s'est implanté fermement dans le chemin de la victoire parce que nous devons combattre: victoire éclatante, complète, pure de toute ombre, victoire nationale dans le sein de laquelle se renferme l'avenir glorieux de l'indépendance et la prospérité de la république, et des principes de civilisation et d'humanité que nous défendons avec elle.

L'ennemi a été trompé, et pour nous ça été une injure.

seurs matelots ennemis, tandis qu'un officier espagnol lui tenait à la gorge la pointe de son épée.

—Vous êtes nos prisonniers, cria cet officier en marseillais français, toute résistance est inutile.

—Prisonniers! sensor espagnol; mais c'est impossible! nous ne sommes pas en guerre.

—Capitaine, je suis fâché que vous l'ignoriez; mais votre république est en guerre avec nous. Sans votre confiance, la lutte que nous venons de soutenir eût été plus glorieuse pour les armes de sa majesté catholique; mais vous lui devez la vie.

—Malédiction! s'écria Nordelle, nous vous en avons montré qu'on ne nous prend pas comme des alouettes dans un filet! Et ne pas avoir eu connaissance des hostilités.

—Nous mêmes, capitaine, n'en sommes instruits que depuis hier matin: voilà trente-six heures que nous cherchions après vous pour vous l'apprendre. Notre tâche est remplie, et nous allons enrichir la marine de notre bon roi d'un très gentil brick. Il vous fait honneur, capitaine.

—Mille tonnerres! vous avez bien joué votre partie; mais vous n'avez peut-être que la première manche.

Le soir même, la Conception, favorisée par une jolie brise, entra avec sa prise dans la rade d'Alicante saluée par toute l'artillerie de port. La République Française, monté par un équipage espagnol, avait arboré son étendard tricolore. Il y eut bal pendant la nuit à bord de la Conception; les dames d'Alicante vinrent y fleur, dans ces plaisirs improvisés, le célèbre combat et la grande victoire

la disette précieuse de viandes, quand les autres articles alimentaires nous sont surabondants, et quand nous avons la force et la volonté de les prendre, s'il nous est indispensable de la faire dans ces plaines de notre patrie, qui avant nous furent dévastées à l'invasion. Cet ennemi, a pensé que cet acte d'hostilité, serait capable de faire diminuer l'ardeur des défenseurs de cette ville-héroïque. Dans le tort de sa position inexplicable, de cette situation d'un conquérant placé sur la défensive, l'ennemi nous a méconnus; fessons en sorte qu'il nous reconnaisse de nouveau; qu'il voit que c'est la même ville, que ce sont les mêmes hommes du mois de février décidés à sauver la patrie à toute outrance, coûte qui coûte et que cette volonté toute puissante leur a été donnée par les séductions que ces traîtres ou trahisseurs leur ont offert ou donné.

L'ennemi va se déillusionner; peut-être l'est-il déjà, mais il faut que la prévision du gouvernement soit de suite au avec la constance et l'enthousiasme, dont les défenseurs de notre belle cause d'humanité ont fait preuve. C'est ce but le gouvernement de la République a ordonné au chef politique d'affermir et d'étendre les moyens de défense qu'il dirige, parce que le gouvernement a résolu de mettre à découvert avec des moyens coercitifs qu'il fera convenables, les menaces perfides dont l'ennemi se sert, ou peut se servir.

Le gouvernement ne craint pas ces menaces, il en connaît quelques-unes, dans lesquelles figurent certaines personnes qui se couvrent dans une hypocrisie et menteuse neutralité. Mais sans renoncer à faire en tous et lieux ce qui est de son devoir, il veut éviter par des mesures efficaces et des exemples sévères à ce que ces cas se représentent; parcequ'il désire que ceux qui ne sont pas sur la garde puissent éviter le précipice ou ils vont tomber et ne compromettent pas dans les affaires qu'exige une séparation de sang.

Par des motifs d'humanité, le chef politique a réuni les dispositions suivantes déjà en vigueur, et fait savoir par l'autorité supérieure :

Art. 1. D'après les lois générales et dispositions en vigueur, est coupable du délit de trahison :

1. Celui qui est au service de l'ennemi en personne ou en biens, qui excite en sa faveur quelque personne que ce soit, et lui prête l'aide de ses conseils ou de son appui.
2. Celui qui donne à l'ennemi avis ou conseil quelconque, soit verbal, soit écrit, au détriment de la République, celui qui pour cela l'excite et l'aide de son appui ou de ses conseils.

rapportés par la Conception sur la République Française. Les rasades de vins fins et de punch excitèrent maint et maint pompage sur la bravoure des marins de la frégate. Le lendemain, les autorités d'Alicante et le commandant de la Conception adressaient au roi et aux ministres une longue relation du fait d'armes naval par lequel débutait la marine espagnole, et les suppliaient de faire pleuvoir leurs faveurs sur ces vaillants ennemis de la République Française; les avaient si grandement et si glorieusement mérités.

II.

De toutes les villes maritimes de l'Espagne, Alicante sans contredit une des plus pittoresques. Vue du côté de la mer, elle offre aux regards charmés du navigateur, un ensemble imposant de maisons et d'édifices à la riche architecture. De nombreux bâtiments mouillés dans son port attestent l'activité de son commerce. A l'extrémité de la ville, s'élève une petite montagne à la pente abrupte et qui affecte la forme d'une pyramide; au sommet se trouve un plateau occupé par les remparts et les murailles à demi détruits de l'ancien château; en 1792, cette citadelle, aux trois quarts démantelée, était en ruine depuis plus de quatre-vingt ans; dans la guerre de 1808, les Anglais, maîtres alors d'Alicante, y avaient tenu un siège opiniâtre contre les troupes de Philippe commandées par le chevalier Asfeld. Pendant le siège, la partie de la citadelle saine, et l'indolence des Espagnols les empêchèrent toujours de réédifier ses remparts abattus. Si la vue d'Alicante, prise du côté de la mer, est admirable, le panorama que l'on découvre du haut du vieux château est des plus admirables. De là on embrasse un horizon immense; au pied de la montagne se développe toute entière avec son port, son rade, ses bastions

3. Celui qui conseille à toute personne obéissante à la République et au gouvernement national de se soulever contre lui, ou ne lui obéisse plus comme précédemment, et ceux qui provoquent cette désobéissance par leurs conseils, leur appui et leur instigation;

4. Celui qui abandonne l'armée nationale et passe à l'ennemi, ou qui, sans toutefois le faire, fait sentir aux autres les avantages de la désertion et indique les moyens de l'exécuter, et ceux qui prêtent au transfuge, ou à son instigateur et conseiller, conseils et secours;

5. Ceux qui approvisionnent l'ennemi ou lui procurent des armes, des effets d'habillement, des vivres ou de l'argent, et ceux qui donnent pour cela leurs conseils et leur appui.

6. Celui qui dérive, protège et excite à la fuite les coupables de haute trahison et ceux qui l'aident et le lui conseillent.

7. Le citoyen qui essaie de dissuader l'étranger de terminer des marchés avantageux à la patrie, et ceux qui pour cela excitent de leurs conseils et de leur appui.

8. Celui qui entretient une correspondance avec l'ennemi ou lui transmet des nouvelles pour l'encourager, et ceux qui pour ce fait prêtent leur appui et leurs conseils.

9. Tout individu qui essaiera d'inspirer au soldat haine au service, qui excitera la fuite, qui voudra lui inspirer du mépris pour ses chefs, qui voudra lui persuader que son drapeau est illégitime ou qu'il est dans le chemin de la perdition et de l'infortune; ainsi que tous ceux qui coopéreront à ses séductions infâmes, soit par aide ou conseil.

10. Celui qui fera courir le bruit, dans la ville, soit par écrit, soit de vive voix, des nouvelles favorables à l'ennemi dans le but de produire du découragement et de la confusion; ainsi que tous ceux qui se prêteront à ces manœuvres soit par aide ou conseil.

11. Celui qui provoquera le désarmement des troupes au service, par des promesses, séductions ou menaces; ainsi que celui qui excitera des rivalités dans nos rangs ou voudra nous rendre suspects les uns aux autres; ainsi que tous ceux qui pour cela faire y coopéreront soit par aide ou conseil.

12. Tous ceux qui provoqueront par quelques-uns des moyens signalés ci-dessus, la désertion du soldat, quoique ce même soldat ne se rende pas au camp ennemi, ainsi que tous ceux qui exciteront à la faire soit par aide ou conseil.

13. Celui qui attaquera de vive voix ou par écrit la le-

et sa vaste rade; aussi loin que la vue peut porter, l'on voit la mer bleue comme le beau ciel d'Espagne avec lequel elle semble se confondre au zénith; au nord on découvre la belle plaine d'Alicante et ses fertiles vignobles borbés par le Cabeza, d'où les montagnes s'étendent à l'est et à l'ouest.

C'est dans la partie non détruite de ce vieux château, que les matelots de la République Française avaient été renfermés. Or, par une chaude journée de juin, les prisonniers se trouvaient réunis dans la vaste cour de la citadelle. Les nombreuses sentinelles espagnoles qui les surveillaient étaient nonchalamment étendues à terre, la tête appuyée contre de grosses pierres éparpillées et là, et semblaient plus occupées de s'abriter contre les ardeurs caniculaires du soleil que d'épier les démarches et les jeux des prisonniers. Ceux-ci étaient divisés en plusieurs groupes; au milieu de l'un d'eux, composé d'une douzaine environ, nous retrouvâmes le capitaine Nordeille et son second.

—*Troux de Dieu!* s'exclama celui-ci d'un air piteusement satisfait; le beau soleil et le beau coup d'œil! Mais, ajouta-t-il en poussant un soupir, cela ne vaut point notre Provence; oh la gredine de Conception! si jamais je pouvais lui dire deux mots, elle se souviendrait de Christophe Belfuguet.

Tu es bien ingrat, lui répondit le capitaine; sans elle, tu n'aurais pas la satisfaction de regarder la mer et le soleil comme si tu ne les avais jamais vus, et de parler espagnol comme une vache de la Camargue.

—Que tous les diables t'emportent, avec cette belle satisfaction; nous sommes menés comme des nègres et ces satanés d'Espagnols s'imaginent que nous devons avoir le ventre vide comme leurs boyaux pour la conversation de

gitimité des pouvoirs nationaux et tous ceux qui lui attribueront des défauts qui pourraient lui faire perdre de sa dignité et de sa force morale; celui qui voudra enlever les dispositions, en connaissant la résistance ou le mépris et tous ceux qui pour cela faire prêteront aide ou conseil.

14. Celui qui reconnaît à l'ennemi le droit d'occuper le territoire de la République, et d'y exercer actes de seigneurie et de domination; celui qui exagérera son pouvoir, et défendra ses crimes et usurpation, ainsi que tous ceux qui aideront et concilieront cette propagande de trahison contre le bien être de la Patrie.

15. Celui qui proposera ou négociera la paix, avec ou sans l'ennemi ou transaction avec l'ennemi qui aujourd'hui attaque la République, dont la mauvaise foi est proverbiale; toutefois que cette paix ou transaction ne doit pas être précédée par l'évacuation du territoire de la République de ce même étranger, ou par sa soumission au gouvernement national, ainsi que tous ceux qui donneront, dans ce sens conseil ou aide.

16. Celui qui cachera chez lui un coupable du crime de trahison, qui lui donnera aide ou secours et qui ne donnera pas connaissance à l'autorité de ce qu'il sait à ce sujet; ainsi que tous ceux qui prêteront aide ou assistance.

17. Celui qui aura connaissance de quelque trahison de fait ou en paroles exécutées ou parlées, qui la cachera ou n'en fera pas part à l'autorité; ainsi que tous ceux qui prêteront aide ou conseils.

18. Celui qui aura ou qui connaîtra quelque dépôt d'articles de guerre en contravention aux dispositions en vigueur, et qui ne le dénoncera pas immédiatement à l'autorité; ainsi que tous ceux qui donneront aide ou conseils.

19. Celui qui résistera à l'autorité publique, avec ou sans armes et ceux qui pour cela faire prêteront aide et conseils.

Art. 2. La peine du délit de trahison, d'après les lois, est la peine de mort.

Art. 3. Celui qui aura conspiré ou voulu conspirer et qui remplira son devoir en faisant connaître à l'autorité la trahison et ses complices, non seulement sera pardonné mais encore recevra une récompense. Mais ne se sauvera pas de la peine qu'aura mérité le délit, s'il vient à être connu avant sa dénonciation, quoiqu'il se présente pour la faire et qu'il puisse alléguer qu'il n'a fait qu'entrer en traité avec les traîtres pour connaître et découvrir leurs plans.

Art. 4. Le chef politique a reçu du gouvernement l'autorisation assez étendue pour établir les employés

notre santé, il est jol le régime, bagasse!

—Et comptes tu pour rien la messe que vient nous dire cette perche de chapelain, qui a l'air de nous exorciser en nous débitant son grimoire?

—En voilà une corvée, pour les loups de mer de la République Française! Et dire qu'il s'obstine à vouloir nuire notre âme malgré nous! Voilà des amis!

Ici le capitaine Nordeille interrompit la conversation. Monheron était à sa portée; il lui dit deux mots à l'oreille; celui-ci alla se poster à quelques pas et fit le guet tout en sifflant lentement un air provençal.

Les deux sentinelles les plus rapprochées du capitaine et de ceux qui l'entouraient étaient endormies; celui-ci reprit mystérieusement, en baissant la voix:

—Ah ça, mes enfants, en avez-vous par dessus les épaules du métier que nous faisons ici? Avez-vous assez gémi comme des galériens dans cette bicoque de château? Et savez-vous pas de vivre en esclaves?

—*Troux de Dieu!* la belle question que tu nous fais là! nous ne serions point des enfants de Marseille si nous ne voulions voir au diable l'Espagne, les Espagnols, le château d'Alicante, quand bien même tout le vin de la contrée devrait disparaître avec eux.

—Vous n'êtes pas contents, moi non plus; suffit! il faut filer notre notre nez.

—Tu as là une idée lumineuse! malheureusement il ne manque qu'une chose pour suivre ce conseil: c'est la possibilité.

—Qui veut peut. Pas de phrases, mais des actes; si je parle de décamper, c'est que nous décamperons cette nuit même.

(La suite au prochain numéro.)

qu'il jugera nécessaire pour découvrir les mandés des traitres et que leurs personnes n'échappent pas à la vigilance de l'autorité.

Art. 5. Publié par édit, traduit en Français, Anglais, et Italien, porté à la connaissance des habitants par les lieutenants alcaldes et inséré dans les journaux pendant 10 jours.

Montevideo, 7 octobre 1843.

Andres LAMAS.

Après un assez long exposé des griefs qui ont motivé la résolution susdite, et dans lequel sont articulés les plus flagrants de ces griefs contre M. Leonardo Sousa Leitte consul général de Portugal.

Le gouvernement de la république Orientale rend le décret suivant :

Art. 1er. A partir du jour 8 octobre est suspendu l'exequatur accordé à M. Leonardo Sousa Leitte comme consul général de Portugal près cette république.

Art. 2e. M. Leonardo Sousa Leitte, devra sortir de cette capitale dans le délai de six jours à partir de la présente date, et pourra se diriger sur le point qu'il lui conviendra.

Art. 3e. Le présent décret sera publié, et communiqué au corps consulaire etc.

JOAQUIN SUAREZ.
SANTIAGO VAZQUEZ.
MELCHOR PACHECO Y OSES.
JOSE DE BEZIK.

FRANCE.

Paris, 25 juillet.

Chronique politique.

—Par ordonnance du roi, en date du 24 juillet, M. le vice-amiral baron de Mackau, pair de France, est nommé ministre secrétaire-d'état au département de la marine et des colonies, en remplacement de M. l'amiral baron Roussin, dont la démission est acceptée.

—M. l'amiral Mackau a fait choix des aides-de-camp et des secrétaires qu'il doit avoir comme ministre. Les premiers sont MM. Lartiguez, capitaine de corvette, et Kerouartz, lieutenant de vaisseau; les seconds, MM. Vigneret, sous-commissaire de la marine, sous-chef au ministère, et Marchand, employé de l'administration centrale.

—Nous puisons à une source officielle quelques indications sur la rapidité avec laquelle sont transmises les dépêches par la voie télégraphique.

On reçoit à Paris, point central, en trois minutes les nouvelles de Calais, au moyen d'une ligne composée de 27 télégraphes; en deux minutes de Lille par 22 télégraphes; en six minutes de Strasbourg par 46 télégraphes; en huit minutes de Brest par 60 télégraphes.

—Le prince de Monaco vient d'être le héros d'une aventure burlesque que nous recommandons aux faiseurs de vaudevilles.

Le prince était descendu dans un hôtel de Caen avec sa femme, et une jeune fille de sa suite, de sa suite. Dans la nuit du 13 au 14, la jeune servante, s'étant persuadée, sous l'influence d'un cachémar, que le prince venait d'être assassiné, descendit précipitamment, appela, se fit ouvrir les portes extérieures, et courut chez le commissaire à qui elle rendit compte du crime. Le commissaire, accompagné de la jeune fille, et sans oublier son écharpe, va chez le procureur du roi, et aussitôt ordre est donné aux portes de la ville de ne laisser passer personne. On pénètre alors dans la chambre du prince, qui ronflait comme le dernier de ses sujets. La suivante avait été atteinte d'une fièvre chaude.

Il est fort possible aussi que le prince ait rêvé qu'on l'assassinait et qu'il ait crié en conséquence.

En tout cas, félicitons le pays des oranges de n'avoir pas perdu son souverain.

Le roi, la reine et la princesse Adélaïde sont arrivés hier soir vers six heures à Vernon, et bientôt après au

château de Bizy, où le roi a reçu les autorités de la ville et du département.

Mme la duchesse d'Orléans, M. le duc et Mme la duchesse de Nemours étaient attendus ce matin à cette résidence, où le prince et la princesse de Joinville doivent arriver demain.

LL. AA. RR. ont quitté la Belle-Poule dimanche matin, et se sont rendus sur le champ à l'église paroissiale pour remercier Dieu de leur traversée. Le prince marchait à pied accompagné de son état major et des autorités. La princesse était dans une calèche découverte avec ses dames. En sortant de l'église, le prince et la princesse sont rendus à l'hôtel de la préfecture où une corbeille de fleurs a été offerte à la princesse par les demoiselles de la ville. S. A. R. a embrassé la jeune personne, qui avait portée la parole et lui a offert un gracieux cadeau. Le prince et la princesse de Joinville ont dû partir pour le château de Bizy.

—Nous extrayons du rapport du capitaine Beranger, venant de Santo-Domingo, qu'il a quitté le 16 juin, le passage suivant :

« J'ai laissé le pays assez tranquille, sous le rapport politique. En attendant la révision de la constitution, et la nomination d'un nouveau président, le gouvernement provisoire continuait d'administrer. A Santo-Domingo, on attendait le général Evarard, qui, à la tête d'une colonne de 4 à 5,000 hommes, parcourt les divers quartiers de l'île, confirme et destitue les fonctionnaires publics, civils ou militaires, et organise l'administration intérieure. Lors de mon départ, on procédait à l'institution des municipalités.

« Les étrangers jouissent, à Saint-Domingue, de la plus parfaite sécurité; mais, malgré l'affluence des navires français qui fréquentent aujourd'hui ce port, nous y sommes toujours sans consul ou agent, et cette lacune se fait vivement sentir. »

NOUVELLES DIVERSES.

Le paquebot François 1er., arrive hier, nous apporte les journaux américains jusqu'au 24 juin; ils ne contiennent rien d'important. Voici quelques faits extraits du Courrier :

CARACAS. — Par la goëlette Hopewell, nous avons reçu des lettres et journaux de Caraccas du 1er juin. On y peint en termes vifs la crise commerciale dont est travaillée le Venezuela. Mais on espère que cette gêne ne sera que passagère, et qu'une ou deux bonnes récoltes la feront cesser. Les Français habitants le Venezuela ont envoyé, malgré cette gêne, plus de 5,500 francs à leurs frères de la Guadeloupe. La presse de Venezuela se loue beaucoup de rapports de bienveillance et d'amitié que le dernier traité de commerce a établi entre cette république et la France, et le Venezolano rend hommage de cet heureux résultat à la conduite habile du chargé d'affaires de France, M. C. E. David, qui a su se rendre aussi populaire parmi les nationaux que parmi ses propres compatriotes.

—On assure que M. Sapey, président de la commission du monument de l'empereur, a remis à l'hôtel royal des invalides, entre les mains de l'honorable général baron Petit, en l'absence du maréchal gouverneur des Invalides, au nom du frère aîné de l'empereur, Joseph-Napoléon, qui en fait hommage à la France, les insignes de la Légion d'Honneur que portait l'empereur, se composant du grand collier, du grand cordon et de la plaque de l'ordre.

(Journal de Havre.)

—UN ONCLE COMME IL Y EN A..... PEU.— Samedi dernier, il y avait grand tumulte au bal champêtre de la barrière Mont-Parnasse. Un homme vêtu en paysan, traversant les quadrilles au moment où ils étaient le plus animés, renversant tout ce qui s'opposait à son passage, se précipite sur l'orchestre, et saisissant à bras le corps le musicien qui joue du cornet à piston, il se met en devoir de l'emporter hors de l'établissement. La danse est interrompue; une mêlée épouvantable s'engage; aussitôt le paysan écarte la scèle en faisant le moulinet avec son bâton de voyage. La garde municipale intervient; on empoigne le paysan qui entraîne avec lui le musicien, et l'un et l'autre sont conduits devant le commissaire de police.

—Je suis herbager, dit le vieux au fonctionnaire, je demeure aux environs de Caen. Ce jeune homme que vous voyez là est mon neveu; il n'en sait encore rien le drôle. Savez-vous, M. le commissaire, que ce polisson-là ayant perdu son père et sa mère, oubliant qu'il lui restait un oncle, et un oncle riche, je m'en flatte, s'avise de jouer de la trompette pour vivre à Paris et continuer à y faire son droit, sans rien demander à personne, le gueux qu'il est, et je souffrirais cela, moi, son oncle? Non, M. le commissaire, je ne l'empêche pas d'étudier pour se faire avocat, mais je veux le forcer à accepter de moi une pension, et une bonne, et le dimanche, s'il veut danser, je ne m'y oppose pas; mais je ne prétends pas qu'il fasse danser les autres.

En présence de tels faits, l'autorité n'avait pas à servir; aussi le commissaire de police s'empressa-t-il de faire mettre en liberté l'oncle et le neveu, si dignes l'un de l'autre.

[Courrier Français.]

YUCATAN.—Un officier texien écrit de Campeche en date 29 mai; que les chaloupes canonnieres yucateques ont capturé un brick français chargé de vivres et de munitions pour les Mexicains. Il constate que dans le dernier engagement naval qui avait eu lieu, les steamers mexicains avaient eu 181 tués ou blessés. A bord du "Guadalupe" seulement, il y avait eu 37 morts et 60 blessés, dont plus de 30 avaient dû être amputés.

VARIETES.

LA BALENIERE.

Amis votre courage	Vous briser son navire,
Hier bravant l'orage	Quand on sent qu'on respire
Préserve d'un naufrage	L'air natal!
Mon retour.	Alerte vague, etc.
Le canon de détresse.	Est-ce un pauvre équipage
Réclame notre adresse	On le bruyant orage
Enfant, que l'on s'empresse	Qui pouce dans sa rage
C'este mon tour.	De tels cris?
Alerte! vague, alerte	La nuit devient plus sombre,
Bon mâtolet!	Ciel! une barque sombre
Van, cours, même à ta perte	Voyez flotter dans l'ombre
Voilà ton lot,	Ses débris.
Comme à la découverte	
Du cachalot.	Alerte vague, etc.

